

SÉANCE SPÉCIALE DU 12 JUILLET 2006

À une assemblée spéciale du conseil municipal convoquée par M. le Maire, François Benjamin, tenue à l'endroit ordinaire des sessions, mercredi le 12 juillet 2006, à 13h00, à laquelle session étaient MM. les conseillers Gilles Robert, André Desrochers, Denis Prescott et Sylvain Gagnon, Jacques Martial, sous la Présidence de monsieur le Maire, François Benjamin.
M. Guy Corriveau est absent.
La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum. Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité sont présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

223-07-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation dont les sujets à être traités sont les suivants :

1. Adoption de résolutions pour accorder la soumission pour l'emprunt relatif au règlement d'emprunt #317-2001 ;
2. Adoption d'une résolution pour rescinder la résolution numéro 192-06-2006.
3. Adoption d'une résolution pour la soumission pour le Parc des Chutes du Calvaire.

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

224-07-2006 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit accepté tel que lu.

RÉSOLUTIONS

Monsieur Jacques Martial s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisqu'il est membre du C.A. à la caisse populaire Brandon.

225-07-2006 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

(TÉLÉRATE – 5 ans)

Sur une proposition de M. Gilles Robert appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité de Mandeville accepte l'offre qui lui est faite de la Royal Bank of Canada pour son emprunt de 944 600\$ par **billets** en vertu du règlement numéro 317-2001 au prix de : CENT échéant en série **5 ans** comme suit :

43 400\$	4.96 %	19 juillet 2007
45 300\$	4.96 %	19 juillet 2008
47 700\$	4.96 %	19 juillet 2009
50 100\$	4.96 %	19 juillet 2010
758 100\$	4.96 %	19 juillet 2011

QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté à la séance spéciale du 12 juillet 2006.
Vraie copie certifiée, ce 13 juillet 2006.

MODALITÉS DE L'ÉMISSION DES BILLETS

226-07-2006 **ATTENDU QUE** la Municipalité de Mandeville se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 944 600\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 317-2001;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilles Robert
Appuyé par M. Denis Prescott
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les **billets** seront datés du : 19 juillet 2006;

QUE les **billets** porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 43 400\$
2. 45 300\$
3. 47 700\$
4. 50 100\$
5. 52 400\$
6. 758 100\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 19 juillet 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 317-2001 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée à la séance spéciale du 12 juillet 2006.
Vraie copie certifiée, ce 13 juillet 2006.

Monsieur Jacques Martial reprend sa place à la table du conseil.

RÉSOLUTION AFIN DE RESCINDER LA RÉSOLUTION #192-06-2006

227-07-2006 Sur une proposition de M. , appuyée par M. il est résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution numéro 192-06-2006 soit abrogée.

SOUSSION POUR LE PARC DES CHUTES DU CALVAIRE

Les soumissions pour les travaux à être réalisés au Parc des Chutes du Calvaire situé sur le territoire de la Municipalité de Mandeville ont été ouvertes le jeudi 15 juin 2006 à 14h00 (heure en vigueur) au bureau de la municipalité. Étaient présents à l'ouverture Sylvain Gagnon et André Desrochers, conseillers, Kim Leblanc, inspectrice en environnement et en urbanisme et Steve Boucher, entrepreneur.

Noms des soumissionnaires

Montants des soumissions

S.B.C Forêt (Steve Boucher)

57 000\$

228-07-2006 **Attendu que** la Municipalité de Mandeville n'a reçu qu'une seule soumission pour les travaux à être réalisés au Parc des Chutes du Calvaire et que cette soumission est non conforme ;

Attendu que la Municipalité de Mandeville doit retourner en soumission par lettres d'invitation auprès de trois entrepreneurs pour ces travaux ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

appuyé par M. André Desrochers

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Mandeville n'accepte pas la soumission déposée de S.B.C. Forêt, qui est la seule soumission reçue et qui est non conforme au cahier des charges.

QUE la Municipalité de Mandeville retourne en soumissions par lettres d'invitation auprès de trois entrepreneurs pour les travaux à être réalisés au Parc des Chutes du Calvaire situé sur le territoire de la Municipalité de Mandeville. Les trois entrepreneurs sont les suivants : Excavation Normand Majeau inc. de Ville Saint-Gabriel, Le Groupe EBI de Berthierville, Groupe Servicom de Montréal, S.B.C. Forêt de St-Liguori.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

229-07-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 13h10.

mairie

secrétaire-trésorière et directrice générale